



Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 1 sur 14

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ANNEE 2024

(Fait en date du vendredi 21 février 2025)

INTRODUCTION

À 19h30 M. Nicolas Hervieu-Causse, en sa qualité de président de séance et au nom de l'Association Genevoise de Football Corporatif, souhaite la bienvenue aux différentes personnalités présentes,

- ✓ M. Chobaz Pascal, Président de l'Association Cantonale Genevoise de Football,
- ✓ M. Gonzalez Javier, Vice-Président de l'Association Cantonale Genevoise de Football,
- ✓ M. Perez Augustin, Président de la Commission des Arbitres de l'Association Cantonale Genevoise de Football,
- ✓ M. Kooger Arnaud, Secrétaire Général de l'Association Genevoise des Sports,
- ✓ M. Couto André, Vice-Président du Groupe des Arbitres Genevois,
- ✓ M. Charvet Pierre, Président du Tribunal Sportif et MM Mascia Gabriel et Longchamp Jean-René, membres de celui-ci,
- ✓ M. Frainier Michael, Administrateur du service des sports de la ville de Vernier,
- ✓ M. Isler Gilbert, Membre d'Honneur,

Ainsi qu'aux représentants des clubs et vous prie d'excuser,

- z Mme Christina Kitsos, Maire de la Ville de Genève,
- z Mme Sybille Bonvin, Cheffe de Service du Service des Sports de la Ville de Genève,
- z M. Patrick Eyer, Adjoint de Direction en charge du domaine « Centres Sportifs et Stades »,
- z M. Xavier Magnin, Maire de la commune de Plan-les-Ouates, Mme Fabienne Monbaron et M. Mario Rodriguez, conseiller administratif pour la même commune,
- z M. Martin Staub, Maire de la commune de Vernier, MM Gian-Reto Agramunt & Mathias Buschbeck, conseillers administratifs pour la même commune,
- z Mme Valérie Pillonel, Responsable du Service des Sports de la ville de Vernier,
- z M. Bruno Da Silva, Maire de la commune de Thônex, MM Pascal Uehlinger et Marc Kilcher, conseillers administratifs pour la même commune,
- z M. Uebelhart Patrick, Chef de section centres et stades du service des sports de la Ville de Genève,
- z M. Frédéric Renevey, Président de la commission cantonale d'aide au sport,
- z M. Marcel Pittet, Membre d'Honneur,
- z M. Davide Malgioglio, Président de la Ligue Romande de Football,

retenus par d'autres obligations.





Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 2 sur 14

M. Nicolas Hervieu-Causse déclare ouverte la 99^{ème} Assemblée Générale de l'Association Genevoise de Football Corporatif.

Déroulement de l'Assemblée :

19h00 – 19h30 :	Signature de la feuille des présences
19h30 – 21h00 :	Assemblée Générale
21h00 – 21h30 :	Apéritif dînatoire offert par l'Association Genevoise de Football Corporatif

M. Nicolas Hervieu-Causse rappelle aux clubs que les propositions pour l'Assemblée Générale doivent parvenir aux plus-tard 28 jours avant l'Assemblée Générale, les démissions, ainsi que toutes demandes portant sur l'année écoulée doivent arriver à l'AGFC avant la fin de l'année, faute de quoi, la prise en considération est reportée à l'année suivante.

M. Nicolas Hervieu-Causse remercie le Cercle des Vieux Grenadiers pour la mise à disposition de la salle des Fêtes du Cercle, permettant la tenue de l'Assemblée Générale 2024, ainsi que la brigade du restaurant « Le Vieux Grenadier » qui prépare l'apéritif dînatoire qui suit l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

M. Nicolas Hervieu-Causse rappelle l'ordre du jour, qui est le suivant :

1. Contrôle des signatures sur les feuilles de présences
2. Désignation des scrutateurs
3. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale
4. Rapport du Président
5. Rapport des Finances
6. Rapport des vérificateurs des comptes
7. Rapport du Tribunal Sportif
8. Rapport de la Commission Technique
9. Adoption des rapports et décharge au Comité sortant
10. Admission, démissions et exclusions
11. Élection des Vérificateurs des comptes, du Président du Tribunal Sportif et de ses membres
12. Propositions du Comité
13. Propositions des Clubs
14. Divers





Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 3 sur 14

1) Contrôle des signatures sur les feuilles de présence

Équipes convoquées	93
Clubs ayant le droit de vote :	79
Clubs représentés ayant le droit de vote :	38
Clubs non représentés :	41
Majorité en cas de votation :	20

Pour rappel ci-dessous, les modalités de votation telle que sont fixées par les Statuts de l'Association :

En règle générale, les décisions sont prises à la majorité des votants. En cas d'égalité, la voix du Président détermine le résultat. Sur la demande d'un club, le vote a lieu à bulletin secret.

Les décisions relatives à l'admission, la démission ou l'exclusion d'un club, notamment doivent réunir les voix des deux tiers des votants. La compétence du service contentieux reste réservée. Ces décisions peuvent être prises à l'appel nominal ou, à la demande du Comité ou d'un club, à bulletin secret. (art. 25 des Statuts)

Aucun quorum (nombre minimal de votants pour qu'un vote soit considéré comme valide) n'est exigé par les Statuts.

En application des statuts, la **majorité absolue** (50% +1 voix) des votants (38 Clubs représentés ayant le droit de vote) est fixée à 20 et la majorité des deux tiers est fixée à 26.

Le Comité, par la voix de son Président, rappelle qu'en vertu de l'art. 22 des Statuts, « Chaque club en règle avec ses obligations financières à droit à une voix ». Par conséquent, il est rappelé aux délégués qu'un club n'a droit qu'à une seule voix indépendamment du nombre d'équipes qu'il inscrit.

2) DESIGNATION DES SCRUTATEURS

Les clubs suivants sont nommés scrutateurs pour l'Assemblée Générale 2023, soit le FC SIG et le FC MIGROS.

3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2021

Le procès-verbal portant sur l'exercice 2023 est disponible sur le site www.agfc.ch depuis le mois de novembre 2024.

Les clubs avaient la possibilité de faire parvenir au comité d'éventuelles remarques écrites au sujet de celui-ci.

Aucune remarque ne lui est parvenue.

Il est proposé de renoncer à la lecture du PV portant sur l'exercice 2023.

Aucuns clubs, aucuns membres ne demande la lecture du PV 2023.

M. Nicolas Hervieu-Causse soumet au vote de l'assemblée des délégués l'acceptation du PV 2023.

Pour :33

Contre : 0

Abstentions : 4

Le PV est accepté avec **33** voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions





Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 4 sur 14

Le PV de l'AG 2024 sera mis à disposition des clubs sur le site Internet de l'Association www.agfc.ch et M. Nicolas Hervieu-Causse rappelle qu'il ne sera envoyé que sur demande.

Il sera soumis au vote lors de la prochaine Assemblée Générale.

4) RAPPORT DU PRESIDENT

Monsieur Massimo Gili, Président, donne lecture de son rapport.

Comme j'en ai pris l'habitude depuis plusieurs années, mais contrairement aux années précédentes, je vais vous faire un rapide tour d'horizon de la saison 2024.

Concernant les championnats 2024 Foot à 11 et Foot à 7, ceux-ci ont donné les vainqueurs suivants :

Football à 11 | du 18.03.2024 au 22.06.2024

➤ Champion ligue A	FC RICHEMONT INTERNATIONNAL SA	
➤ Champion ligue B	FC POLICE I	
➤ Champion ligue C	FC PWC	
➤ Champion ligue D	FC GVA ASSISTANCE	
➤ Bonne tenue ligue A	FC CHAMP-DOLLON	
➤ Bonne tenue ligue B	FC ROLEX III	
➤ Bonne tenue ligue C	FC MANTU	
➤ Bonne tenue ligue D	FC HOSPICE GENERAL	
➤ Meilleure attaque	FC SWISSPORT II	(44 buts marqués – 64 buts en 2023)
➤ Meilleure défense	FC HUG II	(5 buts encaissés – 8 buts en 2023)

Football à 7 | du 09.09.2024 au 28.11.2024

➤ Champion ligue A	FC MIGROS	
➤ Champion ligue B	FC PATEK PHILIPPE	
➤ Champion ligue C	FC RICHEMONT INTERNATIONNAL SA	
➤ Champion ligue D	FC CFF GENEVE	
➤ Bonne tenue ligue A	FC ROLEX I	
➤ Bonne tenue ligue B	FC CURABILIS	
➤ Bonne tenue ligue C	FC SRG ENGINEERING	
➤ Bonne tenue ligue D	FC RESIDENCE MANDEMENT	
➤ Meilleure attaque	FC MIGROS	(100 buts marqués – 78 buts en 2023)
➤ Meilleure défense	FC RICHEMONT INTERNATIONNAL SA	(25 buts encaissés – 16 buts en 2023)





Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 5 sur 14

Comme annoncé lors de l'Assemblée Générale 2023, il n'y a pas eu de coupe Genevoise Corporative lors de la saison 2024, mais elle reprendra, ou plutôt elles reprendront en 2025 avec :

- ✓ Une coupe Genevoise Corporative – Foot à 11 qui aura lieu pendant la période du championnat à 11
- ✓ Une coupe Genevoise Corporative – Foot à 7 qui aura lieu pendant la période du championnat à 7

Les équipes qualifiées pour la coupe Genevoise Corporative Foot à 11 et Foot à 7 sont les clubs demi-finalistes de chaque groupe dans chaque ligue.

La « **Super Coupe Corporative** », édition 2024, a vu s'opposer le FC PROCTER & GAMBLE, champion 2023 de ligue A au FC CERN vainqueur de la Coupe Genevoise Corporative 2023.

Toutes nos félicitations au FC PROCTER & GAMBLE vainqueur de cette 4^{ème} édition.

Le « Challenge AGFC » 2024 a vu s'opposer le FC PROCTER & GAMBLE, vainqueur de la Super Coupe Corporative 2023 à la Sélection AGFC.

Toutes nos félicitations à la Sélection AGFC vainqueur de l'édition 2024.

Félicitations à toutes ces équipes pour leurs très belles saison 2024.

Un petit mot sur les finances pour vous informer que pour la saison 2024 nous clôturons avec une trésorerie d'environ CHF **80'500.00**, et des impayés au 31 décembre 2024 d'environ **CHF 64'600.00**.

Je laisserais Mme Sophie Caboussat vous informer, plus en détail, de l'état des finances de l'Association Genevoise de Football Corporatif (AGFC) à la lecture de son rapport.

Quelques mots également sur la Sélection AGFC qui, hormis sa belle victoire lors du « Challenge AGFC » aura également participé à diverses rencontres et au tournoi « ELSA CUP ».

La saison 2025 apportera son lot de renouveau. En effet, à la suite de la démission de M. Ahmed Darwish, le comité s'est mis à la recherche de nouveaux responsables. Ceux-ci ont été trouvés, mais je leur laisserais le soin de se présenter et de vous présenter leur programme et défis pour 2025 et suivantes.

Les terrains, faut-il le rappeler encore, restent et resteront le cheval de bataille du comité, de l'Association. Je remercie le comité pour ses recherches auprès de nouveaux clubs et installations sportives et j'invite les équipes n'ayant pas encore de terrains, de continuer à chercher de nouvelles solutions dans notre canton, dans le proche canton de Vaud ou en France voisine.

Nous tenions à remercier tout particulièrement

- Le Service des Sports de la Ville de Genève,
- Les autorités de la ville de Lancy et le Lancy Football Club,
- Les autorités de la ville de Vernier et le FC Vernier,
- Les autorités de la ville de Plan-les-Ouates, le Centre sportif des Cherpines et le FC Plan-les-Ouates,
- Les autorités des trois communes ; Thônex, Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries et le Centre Sportif de Sous-Moulin,
- Les communes et clubs que j'aurais oubliés et je m'en excuse par avance.

Ainsi que les clubs mettant à disposition les terrains avec lesquels ils ont trouvés un accord pour le-s championnat-s, que ce soit pour l'ensemble des 10 matches ou les 5 matches joués « à la maison ».

Je passe la parole à M. André Dumartheray pour le point concernant les **Licences**

Monsieur André Dumartheray, responsable des Licences donne toutes les informations concernant celles-ci, notamment par rapport aux courriers envoyés par l'AGFC, et aux demandes de licences.

Il explique que les licences devant être annulées pour la saison en cours, doivent être faites via le compte du club directement depuis le site www.agfc.ch, avant le début du championnat (date du premier jour de la compétition).

Il rappelle aux clubs qu'ils ont la possibilité d'annuler eux-mêmes les licences des joueurs ne faisant plus partie de l'équipe, ils pourront le faire jusqu'à 23h 59m 59s du dimanche précédent le début du championnat.





Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 6 sur 14

Toutes les licences actives après cette date seront facturées pour l'ensemble de la saison en cours « **Toute demande d'annulation de licences après le début du championnat sera refusée et facturée aux clubs** ».

Pour la création de la licence, Il faut compter 7 jours ouvrables, dès l'ensemble des documents reçus (art. 13 du règlement de jeu), que toute licence supplémentaire peut être demandée tout au long de la saison. Les demandes de nouvelles licences sont à faire par le biais du site internet avec le login attribué.

Monsieur André Dumartheray rappelle qu'une photocopie de pièce d'identité doit être jointe à toute demande de licence. Il rappelle également que toute copie de photos sur des documents d'identité officiels ne sont pas acceptées.

Rappel : pour le championnat 2025, la somme de **CHF 35.00** (droit annuel de qualification : CHF 25.- par joueur ; CHF 10.- pour création de nouvelle licence) sera facturée pour tout joueur signant la carte de match et ce même si une/des demande(s) de licences est/sont en cours, voir délai (art. 13 du règlement de jeu)

Il est rappelé que tout club changeant de raison sociale ou redevenant membre de notre Association, après avoir démissionné où avoir été exclu, doit annuler les anciennes licences, via le site Internet, directement sur votre compte et devra en demander de nouvelles.

Monsieur André Dumartheray informe, qu'à ce jour, les responsables ont bien joué le jeu et ont bien compris ce qui leur était demandé et les remercie. La marche à suivre concernant les licences est disponible sur Internet.

A titre de comparaison, en 2024 il y avait 2325 licences actives dont 733 nouvelles licences, et en 2023, il y avait environs 2700 joueurs ayant une licence active avec pas moins de 990 nouvelles licences.

Il rappelle que les cartes de match doivent être téléchargées sur votre profil du site Internet www.agfc.ch, qu'elles doivent être imprimées en couleur, pour permettre aux arbitres et aux responsables des compétitions une bonne lecture et contrôle des feuilles de matchs. **Cette dernière est obligatoire depuis la saison 2020. Les clubs ne respectant pas cette directive se verront amendés de CHF 50.00** (art. 14 du règlement de jeu)

Monsieur Massimo Gili, Président, continue la lecture de son rapport.

Et le 100^{ème} anniversaire me demanderez-vous... Le comité d'organisation s'est dissout à la fin de l'année 2024.

Toutefois, le comité de l'AGFC travaille sur divers événements tels que :

- ✓ Match de gala contre le FC Variété – Probablement en mai 2025, la date exacte n'est pas encore connue mais les contacts sont déjà pris.
- ✓ Rencontre-s de la Sélection AGFC – Diverses pistes sont à l'étude avec les nouveaux sélectionneurs
- ✓ Repas de gala en fin de saison 2025, qui viendra clôturer l'année 2025.
- ✓ En parallèle, le comité travaille sur l'édition d'une brochure mettant en avant les sociétés participantes ou ayant participé tous au long des 100 ans.
- ✓ Et le comité est également en contact avec le Département de la Sécurité et des Sports, dans le cadre de l'Euro Féminin qui aura lieu en Suisse, à Genève afin de promouvoir le football féminin dans les entreprises.

Je vous invite à consulter régulièrement le site www.agfc.ch afin de découvrir les infos et les news du 100^{ème} anniversaire.

Avant de terminer mon rapport, mon dernier rapport en tant que Président, je vous avais informé, lors de l'Assemblée Générale 2023, que le mandat pour lequel vous nous avez élu, vous m'avez élu, et qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale 2026 serait mon dernier, ce qui est, pour ma part, bien le cas.

C'est avec **vive émotions** que je vous annonce ma démission, **dès ce soir**, de la Présidence de l'Association Genevoise de Football Corporatif, pour raisons professionnelles, car la charge de travail a énormément augmenté et ne va pas diminuer ces prochaines années, mais également pour raisons de santé. 2024 aura été une année difficile, éprouvante à bien des égards, et entre autres avec le décès de ma maman.

Je vous sais gré de votre confiance, que vous m'avez accordée tout au long de ces années, **40 ans** dans le monde du football corporatif, **32 ans de Présidence** et 10 ans comme joueur et responsable d'une équipe corporative, encore en activité et avec de bons résultats lors du dernier championnat à 7.

Que de chemin parcouru depuis 1993. À cette époque, il y avait un championnat à 11 avec un nombre d'équipe variant entre 60 et 66 équipes, qui débutait à mi-mars et qui se terminait à fin juin ainsi qu'un tournoi en salle à novembre, réunissant 30 équipes





Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 7 sur 14

sur 2 jours. Les réunions se tenaient le lundi soir dans un abris PC – celui des Grottes – un classeur, format A5, était remis aux équipes, on y trouvait à l'intérieur, l'ensemble des informations nécessaires pour le bon déroulement du championnat. Les licences étaient faites à la main (environ 500 à chaque début de championnat) et les communiqués informant des modifications étaient envoyés une fois par semaine, par courrier.

Trente ans plus tard, l'Association a changé, ou plutôt, devrais-je dire ÉVOLUÉ.

Le championnat à 11 est toujours présent au printemps. Si aujourd'hui, les années après COVID, nous comptons environ 40 équipes participantes, cela n'a pas toujours été le cas. Nous avons toujours pu compter sur une soixantaine d'équipes, avec un pic à 72 équipes, le maximum possible pour une bonne organisation.

Ce championnat à 11 aura vu, dans les années 2000, mettre en place des demi-finales en ligue A, dans le but de garder de l'intérêt pour les équipes, tant la domination du FC TORRE (les plus anciens sans souviendront) était importante. Hormis les demi-finales en ligue A, chaque ligue aura vu une évolution, match de barrage pour la montée en ligue supérieure et/ou match de relégation pour éviter une descente en ligue inférieure.

A la demande des clubs, et pour permettre de jouer également en automne, il a été développé une **Coupe Genevoise Corporative**, qui a vu le jour il y a maintenant environ 12 ans.

Mais que ce fut long pour y arriver. Il aura fallu discuter, échanger avec les instances du football genevois – ACGF (qui souhaitait plutôt que l'on développe un championnat en salle) mais également trouver les infrastructures nous permettant de jouer, sans devoir renvoyer de matchs.

Le championnat à 7 est né d'une discussion lors de nos rencontres avec des responsables d'équipes, mais également en analysant les difficultés rencontrées par les sociétés pour réunir, motiver le nombre suffisant de joueurs pour la bonne tenue d'un championnat, la mise à disposition de créneaux horaires facilitée (demi-terrains) et la possibilité de permettre à des plus petites structures de participer à ce sport si **fédérateur**.

Depuis cette année – 2025, année du 100^{ème} anniversaire – la coupe Genevoise Corporative se développe avec l'introduction d'une catégorie Foot à 7 – en automne en plus de la catégorie Foot à 11 qui elle se déroulera au printemps. Elles auront lieu pendant les championnats respectifs et opposeront les équipes demi-finalistes des championnats des catégories concernées.

La Sélection Genevoise a été relancée avec pour sa première rencontre, un adversaire de choix, le FC Variété et ses vedettes, joué en match d'ouverture de Servette – Lugano, au stade de La Praille. Quel beau souvenir – n'est-ce pas Roger (notre sélectionneur). S'en est suivi divers matches et tournois, tant régionaux, nationaux, qu'internationaux ; Angleterre, Maroc, Monaco...

La Supercoupe. L'idée a été évoquée lors d'une finale de la Coupe Genevoise Corporative. Le papa d'un des joueurs, également membre du FC Aire-Le-Lignon, a lancé l'idée et le comité a saisi la balle au bond, mettant sur pied la 1^{ère} édition qui a eu lieu au stade d'Aire-Le-Lignon en 2018. Elle a opposé le vainqueur du championnat à 11 au vainqueur de la Coupe Genevoise Corporative. Cette rencontre ouvre, en général, la saison corporative.

Le challenge AGFC – un match de gala – a été proposé par nos deux précédents sélectionneurs, MM Ahmed Darwish et Sergio Nascimento. Il oppose le vainqueur de la Supercoupe à la Sélection AGFC. Cette rencontre a lieu avant la reprise du championnat à 7, en fin d'été.

Le tournoi en salle, aura également eu son évolution, avec l'arrivée du « Futsal ». Savez-vous que l'AGFC a été pionnière, à Genève, dans le lancement de cette compétition, en formant les premiers arbitres du canton aux règles du futsal.

Malgré les évolutions proposées, l'ouverture aux équipes non-membres, celui-ci s'est essouffé avec les années, ne trouvant plus assez d'équipes participantes et de joueurs. Le dernier tournoi en salle a eu lieu en 2020 et aura réunis 9 équipes sur 12 inscrites, trois équipes ne s'étant pas présentées le jour du tournoi. Mais que de beaux souvenirs...

Mais selon mes sources, et qui sont bonnes, un prochain tournoi en salle devrait très prochainement voir le jour.

Là, je ne vous ai parlé que de la partie sportive, mais que dire de la partie « gestion ». Elle aussi aura vécu son changement avec l'arrivée de l'informatique mais surtout d'INTERNET. Il y a plus de quinze ans, un mandat a été confié afin de développer un site, www.agfc.ch, pas seulement pour l'information mais également pour la gestion :

- Suivi des compétitions
- Suivi financier





Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 8 sur 14

- Feuilles de match
- Gestion des licences (créations et suppressions mais également vérification)
- Communication
- Espace dédié aux clubs
- Et d'autres applications, développées et testées, selon les besoins, l'évolution et les demandes

Il est vrai qu'après toutes ces années à la barre de l'Association, nous en connaissons tous les rouages, ses fonctionnements, tant logistiques ; dans la gestion des terrains, dans les contacts avec les communes et les clubs, le site internet, des licences, autres..., que footballistique ; le calendrier et ses méandres de matchs à déplacer, à refixer, de vérifier les dates et les terrains disponibles, les arbitres, pour que les matchs puissent avoir lieu et que vous puissiez jouer et prendre du plaisir dans ce sport magnifique qu'est le football...

Depuis une année et l'arrivée de nouveaux membres au comité, accompagnés par des « anciens », ils ont su, tout au long de l'année 2024, prendre connaissance et s'accoutumer aux rouages, aux fonctionnements de l'Association. **Je pars tranquille.** Les personnes en places ayant les mêmes valeurs corporatives, elles permettront à cette belle Association de continuer à donner de la joie et du plaisir, d'être le lien entre les différentes corporations de la vie genevoise et internationale, des différents métiers et classes sociales et ainsi permettre, à toutes et tous, de tout âge et de tout horizon, de pratiquer leur sport favori.

Encore MERCI et vive le football corporatif

5) RAPPORT FINANCIER

En l'absence de Madame Sophie Caboussat, M. Nicolas Hervieu-Causse donne lecture de son rapport pour l'année 2024.

RAPPORT FINANCIER 2024

La saison 2024 clôture avec une saine trésorerie qui s'élève à CHF 80'547.44.

Le montant des impayés s'élève à CHF 64'610.- concernant essentiellement les championnats 2024. Cette somme inclue CHF 11'195.- de factures plus anciennes qui seront plus difficiles à recouvrer.

Au 17 février 2025, le montant de ces impayés était de CHF 24'580.-

Le total des actifs de l'Association s'élève à CHF 144'508.44, en progression de CHF 21'373.15 par rapport à 2023.

Les fonds étrangers se composent de factures à payer pour CHF 9'632.90, de crédits en faveurs des clubs pour CHF 4'825.-, une provision pour le jubilé du 100^{ème} anniversaire de l'Association pour CHF 52'000.-, ainsi que de diverses provisions pour CHF 57'100.-. Rappelant que ces diverses provisions ont pour but de renforcer la santé de l'Association et permettre de puiser dedans lors d'années plus difficiles comme nous en avons déjà connues.

Les fonds propres d'un total de CHF 20'950.54 étant composés des bénéfices et pertes cumulés, ainsi que du fond de garantie alimenté par les cautions des clubs lors de leur adhésion.

Concernant le résultat de l'exercice 2024, nous avons CHF 242'763.93 de produits (en progression de CHF 20'915.70 par rapport à 2023), ceux-ci se composent essentiellement des cotisations des membres, incluant la facturation des diverses compétitions. Les frais directement liés aux compétitions représentent CHF 85'825.65. Le total des frais administratifs s'est élevé à CHF 69'353.18, les frais de comité à CHF 37'115.50 et les frais liés aux divers prestataires de service tel que le secrétariat, la





Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 9 sur 14

comptabilité, la gestion du site internet et des réseaux sociaux se sont élevés à CHF 40'025.-. A cela s'ajoute encore CHF 2'400.- d'amortissement des actifs immobilisés. Nous finissons ainsi avec un bénéfice net de CHF 8'044.60.

Nous vous rappelons que le rôle des vérificateurs de comptes est important pour la bonne marche de notre Association et que la présence des clubs désignés est obligatoire, ceux-ci sont convoqués par courrier recommandé. Sur place est présent, au minimum, un membre du comité afin de répondre aux éventuelles questions. Sans raison valable, l'absence d'un club convoqué est amendée de CHF 250.-. Nous rappelons également que les vérificateurs présents ont le devoir d'établir un rapport qui devra être lu lors de l'Assemblée générale.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite à toutes et tous une excellente année sportive 2025.

6) **RAPPORT DES VERIFICATEURS DE COMPTES**

M. Nicolas Hervieu-Causse donne lecture du rapport établi par les vérificateurs de comptes de l'année 2024.

Celui-ci est annexé au présent PV.

M. Nicolas Hervieu-Causse prend la parole et indique que le Comité a relevé plusieurs points s'agissant du rapport qui vient d'être lu.

Tout d'abord, il est relevé que les comptes sont, d'un point de vue comptable, justes, en ce sens qu'aucune problématique de transactions non enregistrées ou d'autres irrégularités comptables n'a été constatée. Il est rappelé que le rôle des vérificateurs aux comptes est d'analyser si les comptes reflètent la réelle situation financière de l'association, ce qui est le cas selon le rapport, et non de discuter si certaines dépenses validées par le Comité sont justifiées ou non.

Cela dit, c'est au moment de la vérification des comptes que les vérificateurs peuvent précisément se rendre compte des mouvements effectués et de leur motif.

Concernant le rapport, le Comité constate qu'il comporte une erreur, car il indique que les vérificateurs n'auraient eu accès au Grand Livre couvrant la période du 1er janvier 2024 au 8 décembre 2024, ce qui est inexact. Les documents remis aux vérificateurs lors de la séance du 28 janvier 2025 dans les locaux de la fiduciaire portaient bien sur l'intégralité de l'année 2024.

Le Comité souligne également que les vérificateurs aux comptes ont analysé les comptes 2023, ce qui ne relevait pas de leur mission. Les comptes de l'exercice 2023 avaient déjà été revus par deux vérificateurs et leur approbation en assemblée générale avait seulement été retardée par un oubli lors de la dernière l'assemblée générale 2023, sans que cela ne remette en cause leur contenu.

Le FC Police et le FC CSPM étaient en charge d'analyser les comptes 2024 et se contentent d'indiquer que « S'agissant de l'exercice 2024, les vérificateurs des comptes expriment mutatis mutandis des considérations similaires ». Le rapport des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2024 est ainsi jugé laconique, les éléments soulevés pour l'exercice 2023 n'ayant pas leur place dans ce rapport.

Le Comité note aussi que le rapport est rédigé sur un document à l'entête du FC Police uniquement, que seul le FC Police est mentionné comme vérificateur aux comptes, et que le document est signé par deux membres du FC Police, dont Mme Barbara Fernandes, qui n'était pas présente lors du contrôle des documents le 28 janvier 2025. Le FC CSPM a simplement fait signer l'un de ses représentants au bas de la dernière page, ce qui suggère qu'il s'agit en réalité d'un rapport du FC Police et non d'un rapport conjoint des deux vérificateurs aux comptes.

Le Comité relève également que ce rapport met en avant certains points susceptibles d'incriminer le Président Gilli sur certaines dépenses, en utilisant des démarches jugées trompeuses. Par exemple, le rapport indique que l'indemnité essence permettrait de parcourir 20'000 km, ce qui est manifestement erroné si l'on retient un montant de 0.70 ct/km, comme il est d'usage en entreprise. Enfin, il est important de relever que le FC Police avait déjà été vérificateur aux comptes pour l'exercice 2021. Les mêmes mouvements de comptes existaient alors et figuraient aux comptes. Il est donc difficilement compréhensible que ces dépenses effectuées il y a quatre ans n'aient pas posé de problème, alors qu'elles sont désormais qualifiées de dépenses « sans explication raisonnable ».

Dans son rapport, le FC Police indique émettre des recommandations à suivre « en l'absence d'éclaircissements ou de régularisations appropriées ».

Le Comité souhaite donc apporter les éclaircissements suivants :





Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 10 sur 14

Comme chacun le sait désormais, le Président Gilli a démissionné de son poste avec effet immédiat. De nouveaux membres intègrent le Comité, notamment M. Kevin Saccone que beaucoup connaissent.

L'Association va ainsi bénéficier d'un nouvel élan et le Comité entend en profiter pour procéder à plusieurs changements. En particulier, une refonte des statuts sera réalisée et soumise à l'approbation de l'assemblée générale, une revue des règlements de jeu sera effectuée, ainsi qu'une redéfinition du cahier des charges de chaque membre du Comité et des indemnités octroyées. Le Comité s'engage à ce que tout soit fait en toute transparence afin que les membres de l'AGFC puissent avoir une vision claire de la gestion de l'Association.

En conclusion, le Comité recommande à l'assemblée de lui donner décharge pour l'exercice écoulé afin que le Comité renouvelé puisse se consacrer pleinement à l'exercice à venir.

M. Nicolas Hervieu-Causse cède dès lors la parole aux vérificateurs aux comptes et invite les membres ayant des questions à patienter jusqu'à leur intervention.

Le FC Police précise que Mme Fernandes Barbara était absente le 28 janvier, lors du contrôle des comptes mais présentes lors des précédentes vérifications du 28 septembre 2024 et du 8 octobre 2024.

Le FC CSPM précise avoir signé conjointement au FC Police le rapport des vérificateurs de comptes 2024.

7) RAPPORT DU TRIBUNAL SPORTIF

M. Pierre Charvet, Président du Tribunal sportif, donne lecture de son rapport.

Celui-ci est annexé au présent PV.

8) RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

M. Oliveira Marco présente son rapport concernant le championnat de l'année 2024.

Plusieurs points ont été abordés concernant l'organisation des compétitions et la saison à venir. Les participants ont été informés des règles et des procédures pour les matchs à venir.

1. **Règlement des Compétitions :**
 - Des précisions ont été données sur les horaires et les procédures de qualification pour les différentes compétitions.
 - Des rappels ont été faits concernant les documents nécessaires pour les joueurs ajoutés à la carte de match manuellement (carte d'identité, licence).
 - Des mesures ont été mises en place pour garantir que les équipes respectent les horaires et les règlements.
2. **Planning des Matches :**
 - Le calendrier des matchs a été présenté, y compris les dates clés pour la coupe et les championnats.
 - Les équipes ont la possibilité de déplacer des matchs avec l'accord des équipes adverses, sous réserve de disponibilité des terrains et des arbitres.
 - Un appel a été lancé pour que les équipes confirment leur disponibilité et respectent les délais de réponse.
3. **Prix et Récompenses :**
 - Des prix ont été distribués pour la meilleure défense et la meilleure attaque.
 - Des nouveautés ont été introduites :
 1. Une récompense pour les clubs les plus fair-play de chaque catégorie, consistant en l'inscription gratuite au prochain championnat.
 2. Une reconnaissance spéciale pour les joueurs ayant marqué une contribution importante à l'association.
4. **Réseaux Sociaux et Communication :**
 - Un rappel a été fait concernant l'importance de la communication sur les réseaux sociaux pour promouvoir les événements et matchs.
5. **Problèmes et Questions Diverses :**
 - Les questions sur les dates, les déplacements ou les informations supplémentaires doivent être adressées à la competitions@agfc.ch.





Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 12 sur 14

Rapport des Vérificateurs de comptes 2024

Pour : 17 Contre : 7 Abstentions : 14

Le rapport des Vérificateurs de comptes 2024 est accepté avec **17** voix pour, 7 voix contre et 14 abstentions

Rapport du Tribunal Sportif

Pour : 36 Contre : aucune Abstentions : 2

Le rapport du Tribunal Sportif est accepté avec **36** voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions

Rapport de la Commission Technique

Pour : 38 Contre : aucune Abstentions : aucune

Le rapport de la Commission Technique est accepté à l'**unanimité**

Décharge au comité pour l'année 2024

Pour : 22 Contre : 1 Abstentions : 15

Décharge est donnée au comité pour l'année 2024 avec **22** voix pour, 1 voix contre et 15 abstentions

10) ADMISSIONS – DEMISSIONS – EXCLUSIONS

Le Comité propose à l'assemblée

Les admissions suivantes :

Pour 2025

- FC Bongénie
- FC CFF Genève
- FC Chubb Sici
- FC Coop
- FC Fédération des Banques Raiffeisen
- FC Forvis Mazars
- FC ISS Facilities
- FC IXM
- FC Piguët Galland & Cie
- FC Sports Multithérapies Cressy
- FC Swisslife Select
- FC Ville de Carouge
- FC WSB BG Ingénieurs

Ces clubs sont admis en qualité de membre de l'association.

La démission des clubs :

- FC Apleona
- FC Helvetic Payroll
- FC Résidence Mandement
- FC STMicroelectronics
- FC Unigestion





Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 14 sur 14

A la vérification des comptes pour l'année 2025 les clubs suivants sont élus, soit : le FC CFF Genève et le FC Curabilis et le FC Douane en tant que suppléant.

Election des contrôleurs de comptes 2025

Pour : 36

Contre : aucune

Abstentions : 2

FC CFF Genève et FC Curabilis sont élus avec **36** voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions

RAPPEL : LA PRESENCE DES CONTROLEURS EST OBLIGATOIRE.

12) PROPOSITIONS DU COMITE

Néant

13) PROPOSITIONS DES CLUBS

Une proposition du FC Procter & Gamble, par le biais de son responsable M. Marcon Francesco, a été reçue le 7 février, soit 11 jours avant l'Assemblée Générale Ordinaire. Elle est ainsi hors-délais. Il est proposé à M. Marcon Francesco de mettre sur pied un groupe de travail afin de proposer un projet complet lors de la prochaine Assemblée Générale.

14) DIVERS

Néant

Le comité invite les représentants de club à un apéritif dînatoire.

La séance est levée à 21 h 30

Kevin Saccone
Secrétaire AGFC

